

**COMMUNE DU MUY**  
**AM/PM/2025 N°019****ARRETE DU MAIRE**

Restriction particulière au stationnement sur le parking de la salle polyvalente sise avenue Sainte-Anne  
Du vendredi 28 février 2025 au samedi 1<sup>er</sup> mars 2025  
A l'occasion de l'inauguration de la chapelle « Immaculée Conception »

**LE MAIRE DU MUY,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

**VU** le code de la route et notamment son article R 417-10 ;

**VU** le déroulement de l'inauguration de la chapelle « Immaculée Conception » qui a lieu le samedi 1<sup>er</sup> mars 2025, le parking de la salle polyvalente sis avenue Sainte-Anne est réservé du vendredi 28 février 2025 au samedi 1<sup>er</sup> mars 2025 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement de tous les véhicules est interdit du vendredi 28 février 2025 à 20h00 jusqu'au samedi 1<sup>er</sup> mars 2025 à 13h00 sur le parking la salle polyvalente sis avenue Sainte-Anne, dans le cadre de la manifestation.

**ARTICLE 2 :** Des panneaux d'interdiction et des barrières sont mis en place par les agents du centre technique municipal afin d'informer les usagers.

**ARTICLE 3 :** Tout véhicule constaté en infraction au présent arrêté peut être verbalisé et mis en fourrière par le chef de la police municipale ou l'officier de police judiciaire de la Brigade de proximité de la gendarmerie nationale.

**ARTICLE 4 :** Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Chef de la police municipale du Muy
- Commandant de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale du Muy
- Responsable des services techniques du Muy

**Qui sont chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.**

Mis en ligne sur le site du Muy « ville-lemuy.fr »

Date :

28 FEV. 2025

LE MUY, le 27 février 2025

Le Maire,

**Liliane BOYER**

